

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au vendredi 31 mai 2024 à 12h00

Projet de modification n°1 du règlement du site patrimonial remarquable de Murat

OBJET

Cette modification a pour motif d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques, en surimposition, en secteur Ap du SPR de Murat.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Conformément à la n°E2400015/63, du 04 mars 2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Monsieur Mathieu LEPOIVRE en qualité de commissaire enquêteur et Madame Jeanine COUPAT en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

DURÉE

Cette enquête publique se déroulera du lundi 29 avril 2024 à 9h00 au vendredi 31 mai 2024 à 12h00 durant 33 jours consécutifs.

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique, établi conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, comprend notamment :

- Le projet de SPR arrêté par délibération n°2024-CC-019 du conseil communautaire en date du 01 février 2024 ;
- Les avis recueillis sur le projet de SPR arrêté ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale.

MODALITÉS D'ORGANISATION

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Hautes Terres Communauté, 4 rue du Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT.

Pendant toute l'enquête publique, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête pourront être consultés dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- **Maison France Services de Hautes Terres Communauté**

4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT Tél : 04 71 20 28 88	<ul style="list-style-type: none">○ Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.○ Jeudi : 13h30 à 17h30
---	--

Un ordinateur sera mis à disposition avec une version numérique du dossier complet

- **La mairie de Murat**

Place de l'Hôtel de Ville 15300 MURAT Tél : 04 71 20 03 80	<ul style="list-style-type: none">○ Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00○ Le Samedi matin de 9h00 à 12h00
--	--

Le dossier complet et le registre peuvent être consultés en mairie sur support papier.

Ce dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet de Hautes Terres Communauté: <https://www.hautesterres.fr/hautes-terres-communaute/concertations-et-enquetes-publiques/enquetes-publiques-et-mise-a-disposition-du-public-a-venir-ou-en-cours/>
- sur le site internet de Murat <https://www.murat.fr>

Toute personne peut obtenir à sa demande auprès de Hautes Terres Communauté et à ses frais le dossier d'enquête publique.

TRANSMETTRE VOS PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et remarques :

- soit directement sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Murat ;
- soit par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, SPR Murat, 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT
- soit par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique@hautesterres.fr

Pour être recevables, toutes les observations devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le vendredi 31 mai 2024 à 12h00.

PERMANENCES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet lors des permanences suivantes aux dates et lieux suivants :

Mairie de Murat Place de l'Hôtel de Ville 15300 MURAT	<ul style="list-style-type: none">○ Lundi 29 avril 2024 : 9h00 à 12h00○ Vendredi 31 mai 2024 : 9h00 à 12h00
--	--

RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, dans un délai d'un mois (éventuellement prolongé selon les dispositions de l'article R 123-19 du code de l'environnement).

Le public pourra consulter ce rapport, pendant une durée d'un an :

- à la Mairie de Murat - Place de l'Hôtel de Ville 15300 MURAT et sur le site internet www.murat.fr
- au siège de Hautes Terres Communauté - 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT et sur le site internet www.hautesterres.fr

COORDONNÉES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET

Toute l'information relative au projet de SPR et/ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de Hautes Terres Communauté au siège de Hautes Terres Communauté - 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MURAT

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation, par délibération, au conseil communautaire de Hautes Terres Communauté.

À MURAT le 20 mars 2024

Le Président de Hautes Terres Communauté, Didier ACHALME